



## Besoin d'aide urgent ! contrat de vente

Par **nora8**, le **11/04/2008** à **19:05**

Bonjour

Donc voilà, mon père a acheté dans un magasin de meubles et d'électroménagers pour 2000 euros de marchandises pour son nouvel appartement qu'il va louer.

Il a signé le bon de commande il y a environ 2 semaines et la livraison à domicile est prévu dans moins d'une semaine, il a versé un acompte de 500 euros.

Donc j'aimerais savoir si on peut annuler la commande et si il peut espérer récupérer ces 500 euros ?

Ou sinon si il peut annuler certains meubles et en gardait que pour une valeur de 700 euros environ ?

Merci de votre aide, on va demain dans le magasin et j'aimerais avoir une réponse rapidement pour que demain on puisse argumenter et connaitre nos droits !

Merci